



## Le permis de construire ne correspond pas à la construction

Par **piloubelle**, le **24/03/2013** à **15:20**

**bonjour**

la construction ne correspond pas au permis de construire sur la hauteur du bâtiment. C'est une extension en bois sur pilotis. C'est un ami artisan qui a réalisé la construction de la structure alors que j'étais hors département. Une fois commencé difficile de faire "marche arrière".

Cependant je ne suis pas favorable à une situation de hors la loi. J'aimerais savoir ce que je risque et comment régulariser ma situation.

cordialement

Par **cocotte1003**, le **24/03/2013** à **16:01**

Bonjour, regardez le PLU de votre commune pour savoir si vous êtes dans la hauteur maximale autorisée. vous pouvez envisager de faire un permis rectificatif, cordialement